

Le franc inquiète toujours les entreprises exportatrices

COMMERCE EXTÉRIEUR. L'impact du taux de change s'est monté à 5,5 milliards de francs. Les exportations vers les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont toutefois progressé.

Même si le franc s'est quelque peu affaibli depuis l'été passé, de nombreuses entreprises exportatrices souffrent toujours de la vigueur de la monnaie helvétique. Selon une enquête de Euler Hermes, 96% des firmes sondées indiquent avoir perdu des commandes en raison du phénomène.

Menée conjointement par Euler Hermes et la Haute école spécialisée bernoise, l'étude présentée jeudi révèle que l'impact du franc fort sur les exportations s'est monté à 5,5 milliards de francs. Appelée «Moniteur des risques à l'exportation», l'enquête a été réalisée auprès de plus de 300 sociétés.

Toutefois, cette année, près de la moitié de ce manque à gagner devrait être comblé, dans la mesure où des bénéfices supplémentaires de 2,5 milliards de francs sont attendus. Reste aussi qu'une partie des prévisions émises l'an passé juste après l'abandon du taux plancher liant franc et euro par la Banque Nationale Suisse ne se sont pas réalisées. Ainsi, nombre d'entreprises escomptaient alors une vive progression des exportations vers la Chine, les pays du Golfe persique et les Etats-Unis. Si la réalité s'est montrée conforme aux attentes pour les Etats-Unis, cela n'a de loin pas été le cas pour les deux au-

tres régions. Conséquence du ralentissement de l'économie chinoise, les livraisons vers l'empire du Milieu n'ont pas progressé comme attendu. D'ailleurs le risque de défaut de paiement s'y est accru. Les pays du Golfe ont eux subi de plein fouet l'effondrement des prix du pétrole.

En revanche, les envois des entreprises helvétiques vers les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont progressé. Ceux-ci ont en particulier bénéficié de l'appréciation du dollar et de la livre sterling.

Afin de se prémunir contre les risques à l'exportation, les sociétés interrogées ont recouru pour l'es-

sentiel aux paiements d'avance et aux acomptes, près de trois quarts des exportateurs ayant mis en oeuvre de telles mesures.

Les entreprises escomptent également se protéger en étendant leur présence dans les principaux marchés d'exportation. Elles sont désormais 55% à vouloir procéder de la sorte, contre 48% il y a un an. La part des sociétés évoquant une réduction de coûts en Suisse en cas d'appréciation du franc est elle restée stable (49%). Celle des entreprises envisageant d'accroître leurs achats à l'étranger a elle très légèrement augmenté, de 52 à 53%. — (ats)

Les opportunités des émergents peuvent en occulter les risques

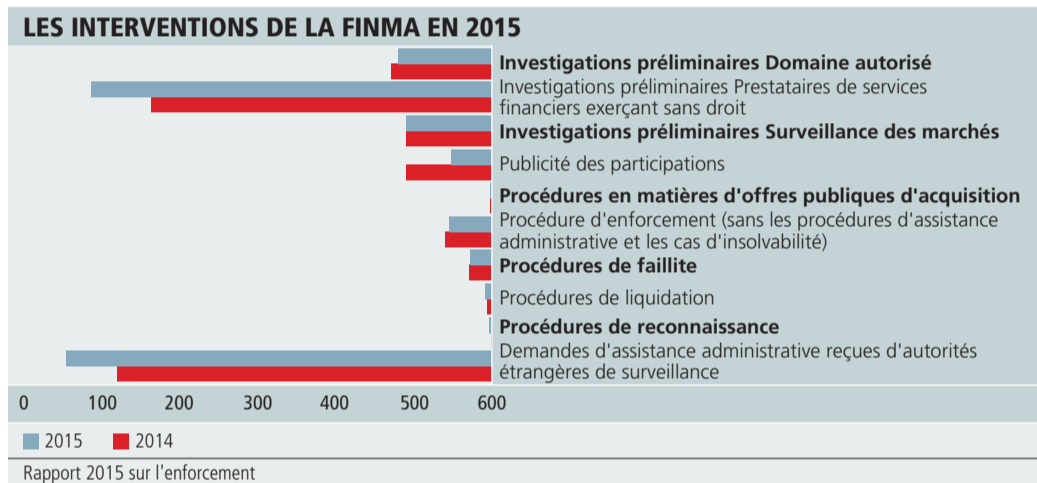
FINMA. Le blanchiment au centre des préoccupations. Pas de procédure pour l'instant suscitée par les Panama Papers.

PIOTR KACZOR

La Finma n'a pas été prise au dépourvu par les divulgations tous azimuts des Panama Papers trois jours plus tôt. Même si Mark Branson, son Directeur, a assuré qu'elles constituaient «une source au même titre que toutes les autres. Si l'une de ces sources devait constituer une irrégularité ou un abus potentiel dans le système financier suisse, nous l'examinerons s'il y a de réels indices d'infraction légale. De ce point de vue, leur traitement n'est pas différent de celui d'autres sources ou indices».

Toujours est-il qu'en se donnant pour thème central «Les risques de blanchiment d'argent», l'organe de surveillance des marchés financiers suisses a lancé – lors de sa conférence annuelle jeudi à Berne – un avertissement avec une résonance renforcée par l'actualité. «Plusieurs cas de blanchiment d'argent nous mobilisent actuellement. Il ne s'agit pas de délits mineurs, mais bien d'afflux d'argent certainement liés à des cas de corruption» a justifié le directeur. Sans omettre de souligner qu'il s'agit d'un problème international. «Le cas des Panama Papers ne fait que prouver, une fois de plus, que les actifs, comme l'eau, coulent à travers les pays. Parfois dans des buts légitimes, et parfois non» a-t-il poursuivi.

A son gré si la Suisse veut conserver son rang de première place mondiale dans la gestion de fortune transfrontalière pour les particuliers, elle se doit d'être d'autant plus performante dans la lutte contre le blanchiment que ce métier est, par définition, exposé à un risque plus élevé à cet égard. Et si l'augmentation des fonds en provenance des marchés émergents constitue plutôt une opportunité pour nos banques, cela recèle aussi de nouveaux risques. Même si l'échange automatique de renseignements (EAR) permet de réduire dans une certaine mesure les risques encourus, nous sommes face à des marchés où cette possibilité n'est, pour le moment du moins, pas à l'ordre du jour. Il est beaucoup plus difficile de déterminer l'origine des fonds dans les pays émergents ou les pays en développement que dans les pays in-



dustrialisés» a-t-il souligné en déplorant le goût du risque immodéré de certains établissements. Car en lien avec les scandales Petrobras au Brésil et du fonds souverain 1MDB en Malaisie, la Finma a procédé à des investigations auprès de plus de 20 banques. Et c'est actuellement à l'encontre de sept assujettis qu'elle mène des procédures. Il existe en effet selon Mark Branson des indices concrets selon lesquels les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et les processus de gestion des risques mis en œuvre dans ces banques étaient insuffisants.

Le directeur de la Finma s'est déclaré préoccupé qu'il s'agisse d'affaires qui ne remontent pas si loin dans le temps, «ce ne sont pas des problèmes du passé». Il s'agit d'affaires impliquant des sommes considérables, en particulier pour des pays en développement: «nous parlons de flux financiers de plusieurs milliards de dollars américains et de transactions représentant des centaines de millions chacune».

Pour le directeur de la Finma, ce n'est pourtant pas par un durcissement des règles que l'on viendra à bout de ce problème, mais par une application ferme des règles existantes.

«A propos des Panama Papers, il est bien sûr prématuré d'informer à ce sujet» selon Mark Branson qui a assuré «qu'en cas de lien suspect avec un établissement suisse et d'infraction grave du droit de la surveillance ou prudentiel, une procédure s'ensuivra». Même si nombre de cas paraissent ici anciens. Sur un ton différent, à l'occasion

de ses cent jours en tant que nouveau Président de la Finma, Thomas Bauer (61 ans) a lui défendu l'approche réglementaire suisse basée sur des principes, montrant que celle-ci peut aussi être reconnue à l'international comme cela vient d'être le cas dans deux domaines: la surveillance des assurances et la surveillance des contreparties centrales. Malgré l'approche différente, caractérisée par un amour du détail, privilégiée par les Etats-Unis et par l'UE. Soulevant la question du juste milieu à trouver en matière de réglementations, le nouveau président - qui a succédé à Anne Héritier Lachat – estime que la Finma est avant tout une autorité de surveillance, et non une autorité de réglementation. «L'on a tendance à oublier, lorsque nous réglementons un domaine, que nous le faisons expressément sur mandat du législateur dans pas moins de 85% des cas. Avant de réglementer un aspect quelconque, nous entendons d'ailleurs les acteurs du marché concernés dans le cadre d'une audition et étudions sérieusement les éventuelles suggestions.»

Le nouveau président estime en outre qu'une réglementation conçue intelligemment se distingue par le fait qu'elle rend l'innovation possible. Et de mettre en évidence le travail accompli ces derniers mois par la Finma dans le domaine des fintech. «Nous avons vérifié si notre pro-

pre réglementation recelait des obstacles injustifiés pour les services financiers numériques, et nous avons pu en peu de temps permettre l'identification des clients par vidéo et en ligne» a détaillé Thomas Bauer. Dans le cadre de sa longue carrière en tant que juge d'une part, et en tant que spécialiste de l'insolvabilité de l'autre, le président a affirmé obéir à trois principes: le pragmatisme, la proportionnalité et la clarté.

La Finma a aussi publié jeudi, pour la deuxième fois, son rapport annuel, pour l'année 2015, sur «l'enforcement», autrement dit sur les interventions déployées l'an dernier pour faire appliquer le droit et les réglementations. La Finma apporte ainsi de la transparence sur cette activité qui occupe environ 15% de ses effectifs. Les statistiques et les cas anonymisés contenus dans ce rapport illustrent les comportements que la Finma ne tolère pas et la manière dont elle procède pour y mettre un terme. En 2015, l'établissement a conduit 794 clarifications (contre 782 en 2014) et a clos 55 procédures d'enforcement (59 en 2014). L'autorité a ordonné davantage de mesures à l'encontre de collaborateurs et d'organes fautifs d'établissements assujettis. Dans quatorze cas, la Finma a même prononcé des interdictions de pratiquer ou d'exercer, contre neuf en 2014. ■

POUR LE DIRECTEUR DE LA FINMA, CE N'EST PAS PAR UN DURCISSEMENT DES RÈGLES QUE L'ON VIENDRA À BOUT DU PROBLÈME DE L'ORIGINE DES FONDS ÉMERGENTS, MAIS PAR UNE APPLICATION FERME DES RÈGLES EXISTANTES.

Baisse des nuitées de 1,3% en février

HÔTELLERIE. Le secteur a enregistré un nouveau recul des nuitées en février à 3,1 millions, soit 1,3% de moins qu'un an plus tôt, en dépit d'une hausse de la fréquentation indigène. Les nuitées générées par les visiteurs étrangers ont baissé de 5,3% ou 84.000 unités, alors que celles des hôtes indigènes ont augmenté de 2,7% ou 42.000 unités à 1,6 million, indique l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans son pointage mensuel.

A noter qu'en cette année bissextile, le mois de février compte un jour de plus que l'année passée. Les visiteurs européens affichent le plus fort recul (-7,2%), avec en tête l'Allemagne (-34'000 nuitées, -9,4%), suivie des Pays-Bas et de la Belgique. Le continent asiatique a également diminué, mais dans une tout autre mesure (-0,5%). La Chine (sans Hong Kong) affiche le plus important recul absolu pour cette région, avec 16.000 nuitées en moins

(-19,3%). Au contraire, les pays du Golfe affichent une hausse de 4300 unités (+18,2%).

Le continent américain voit pour sa part le nombre de nuitées croître de 2800 unités, soit une hausse de 2,2%. Avec 5300 nuitées supplémentaires (+6,2%), les Etats-Unis affichent la plus forte augmentation absolue de ce continent et de tous les pays de provenance étrangers.

Au niveau des régions touristiques, sept régions sur quatorze enregistrent des reculs de nuitées en février, par rapport à la même période en 2015. C'est dans les régions de montagne que sont relevés les replis les plus prononcés. L'Oberland bernois subi le plus fort recul, avec une diminution de 27.000 nuitées (-7,4%).

En revanche, la Région lémanique (Vaud) affiche la hausse absolue la plus marquée, avec 15.000 nuitées supplémentaires, ce qui représente une augmentation de 7,7% sur un an. ■

REMONTÉES MÉCANIQUES: l'hiver très difficile

Faute d'enneigement, les remontées mécaniques ont connu un rude hiver sur le plan des résultats. Le nombre d'hôtes s'est tassé de 2% sur un an pendant la saison 2015/2016, malgré un bon mois de mars. Le chiffre d'affaires de transport a chuté de 6%. L'hiver 2015/16 s'avère l'un des plus difficiles de ces dernières années, souligne l'association faitière Remontées Mécaniques Suisses sur la base d'un bilan provisoire. En ce qui concerne le nombre d'hôtes (premier passage), les Alpes vaudoises et fribourgeoises (+0,7%) ainsi que l'Oberland bernois (+0,5%) sont les seules régions où la fréquentation a augmenté en comparaison annuelle. La clientèle a diminué en Suisse orientale (-0,6%), en Valais (-1,6%), aux Grisons (-3,2%) et en Suisse centrale (-4,1%). — (ats)

LOGEMENT: petit recul des offres et hausse des loyers

L'indice des loyers en Suisse compilé par homegate.ch indique pour le mois de mars une érosion cosmétique du nombre d'offres de logements, de 0,17% à 114,4 points. Le montant à déboursier pour les locataires a parallèlement pris l'ascenseur de 0,79%, détaille jeudi le compte rendu périodique de la plateforme spécialisée associée à la Banque Cantonale de Zurich (ZKB).

CAMIONS: hausse des ventes au premier trimestre

Les ventes de camions en Suisse et au Liechtenstein ont sensiblement progressé au premier trimestre 2016 en comparaison annuelle. Le nombre de nouvelles immatriculations d'utilitaires lourds a bondi de 8,5% pour atteindre 1024 unités, alors que celui des véhicules plus légers s'est contracté de 2,3% à 7484 unités, selon Auto-suisse. Le segment des camping-cars et autres camionnettes de transport de personnes a affiché une progression de 7,5% à 987 mises en circulation.

BNS: les réserves de devises se sont étoffées en mars

Après un léger recul en février, les réserves de devises de la BNS ont crû en mars d'environ 4,9 milliards de francs. A fin mars, elles totalisent 575,8 milliards, dopées par le renforcement de l'euro par rapport au franc. Fin février, après une légère révision vers le bas, ce montant s'était inscrit à 570,9 milliards, selon les données publiées par la BNS. L'ensemble des réserves (à l'exception de l'or) s'inscrit à fin mars à 582,9 milliards, après 577 milliards un mois plus tôt. — (ats)